

CQP Conducteur de téléporté à attaches débrayables

RNCP35737 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	311
Formacode(s)	31747, 42806, 42692
Code(s) ROME	N4402
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3122 — Téléphériques et engins de remontées mécaniques
Date d'enregistrement	08/07/2021
Date d'échéance	08/07/2023

Certificateur(s)

SCES NOUVEAUX AUX TELEPHERIQUES FRANCE · SIRET : 38418452900020

CPNEFP Branche des remontées mécaniques et domaines skiables

Partenaires habilités

3 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation et 2 à organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
LYCEE PROFESSIONNEL GENERAL FERRIE	19730039500021	Organiser l'évaluation
MFR DE L'ARCLOSAN	—	Organiser l'évaluation
SCES NOUVEAUX AUX TELEPHERIQUES FRANCE	38418452900020	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Il s'agit d'un renouvellement, les référentiels du CQP conducteur de téléporté à attaches débrayables avaient été déposés au RNCP en 2017.

Le conducteur de téléporté à attaches débrayables agit dans le respect des règles de sécurité, de qualité et de préventions liées à l'environnement. Sous l'autorité du chef d'exploitation ou d'un de ses représentants, le conducteur est chargé de vérifier l'état d'une installation et d'en assurer en permanence le fonctionnement en sécurité, tout en assurant les missions d'accueil et d'assistance aux clients.

ACTIVITÉS VISÉES

- A.1. La préparation du téléporté à attaches débrayables et des équipements annexes avant ouverture au public
- A.2. L'exploitation et l'entretien du téléporté à attaches débrayables en fonctionnement courant
- A.3. L'intervention sur téléporté à attaches débrayables en cas de panne ou d'incident

COMPÉTENCES ATTESTÉES

C1.1 - Contrôler visuellement le téléporté à attaches débrayables (éléments de la gare motrice et de la gare retour, de l'ensemble tension, des voies principales, de la ligne, les véhicules) pour s'assurer que l'installation est en parfait

état de marche en toute sécurité pour les usagers et ce dans le respect des responsabilités liées à sa fonction.

C1.2 -Préparer l'environnement de l'installation

pour une ouverture au public en toute sécurité, et ce en assurant la mise en place du balisage, la mise en sécurité des pistes, le libre accès des cheminements pour l'évacuation, la mise en place des protections spécifiques (matelas, filets...)

C1.3 -Vérifier les outils d'information au public,

en s'assurant d'un affichage et d'une signalisation conforme au registre d'exploitation du téléporté à attaches débrayables (accès, aire d'embarquement et de débarquement), en s'assurant d'une information adaptée sur les risques météorologiques et ce pour optimiser la sécurité des usagers

C1.4 -Réaliser la visite journalière en station

retour et en ligne du téléporté à attaches débrayables pour s'assurer de la conformité des éléments, et ce en respectant les réglementations en vigueur dont les échéances

C2.1 -Démarrer un téléporté à attaches débrayables

pour transporter les publics en toute sécurité

C2.2 -Coordonner les missions de l'équipe affectée à

l'installation téléportée à attaches débrayables (accueil, technique), en respectant les règles et l'organisation de l'entreprise pour un fonctionnement cohérent du service

C2.3 -Conduire l'installation téléportée à attaches

débrayables de manière adaptée pour le confort et la sécurité des usagers, et en appliquant le règlement d'exploitation, le règlement de police, le règlement intérieur et les consignes de l'entreprise.

C2.4 -Conseiller les usagers en cas de besoin pour

assurer leur sécurité et leur confort, dans le respect des conditions d'admission et d'embarquement notamment des usagers spécifiques à un téléporté à attaches débrayables (enfants, handicapés...) et de leurs engins spéciaux

C2.5 Entretenir régulièrement la zone d'embarquement

d'un téléporté à attaches débrayables et sa zone de travail, pour la sécurité et le confort des usagers, mais aussi la sécurité du personnel et ce en prenant en compte les risques spécifiques liés à son activité et en veillant à utiliser et faire utiliser les équipements de protection individuelle

C2.6 -Communiquer en utilisant une radio pour

transmettre les informations nécessaires, dans le respect des règlements et des procédures de l'entreprise (vigie, hiérarchie, autres services...)

C2.7 -Fermer l'appareil en toute sécurité pour les

usagers et pour le personnel, dans le respect des réglementations et procédures en vigueur et en respectant la tenue à jour du registre d'exploitation pour assurer le suivi du fonctionnement de l'installation.

C3.1 -Identifier les causes d'arrêts ou d'anomalies,

pour assurer la sécurité des usagers et du personnel en cas de dysfonctionnement, en considérant les messages de défaut spécifiques à un téléporté à attaches débrayables, le déclenchement d'une alerte sécurité...

C3.2 - Intervenir sur l'installation téléporté à

attaches débrayables en cas de panne, d'incident ou de situation anormale et ce en consignait l'appareil (selon les consignes particulières), en ralentissant, en arrêtant et en redémarrant l'installation en cas de nécessité, en récupérant les véhicules et passagers en mode secours et de manière adaptée aux procédures en cas d'évacuation

C3.3 - Protéger les clients en cas de panne ou

d'incident, de situation anormale sur une installation téléporté à attaches

débrayables (situations météo exceptionnelles...) et ce pour optimiser leur confort et leur sécurité dans la limite, de ses compétences de conducteur

C3.4 - Rendre compte à sa hiérarchie en cas de perturbations d'exploitation (panne d'un téléporté à attaches débrayables, accident, ...), de circonstances exceptionnelles (vent, orage...) ou d'anomalies constatées, et ce pour s'assurer d'une parfaite communication et coordination entre les services et les personnels

Blocs de compétences

RNCP35737BC01 — La préparation de l'ouverture d'un téléporté à attaches débrayables

LISTE DE COMPÉTENCES

- C1.1 - Contrôler visuellement le téléporté à attaches débrayables (éléments de la gare motrice et de la gare retour, de l'ensemble tension, des voies principales, de la ligne, les véhicules) pour s'assurer que l'installation est en parfait état de marche en toute sécurité pour les usagers et ce dans le respect des responsabilités liées à sa fonction.
- C1.2 - Préparer l'environnement de l'installation pour une ouverture au public en toute sécurité, et ce en assurant la mise en place du balisage, la mise en sécurité des pistes, le libre accès des cheminements pour l'évacuation, la mise en place des protections spécifiques (matelas, filets...)
- C1.3 - Vérifier les outils d'information au public, en s'assurant d'un affichage et d'une signalisation conforme au registre d'exploitation du téléporté à attaches débrayables (accès, aire d'embarquement et de débarquement), en s'assurant d'une information adaptée sur les risques météorologiques et ce pour optimiser la sécurité des usagers
- C1.4 - Réaliser la visite journalière en station retour et en ligne du téléporté à attaches débrayables pour s'assurer de la conformité des éléments, et ce en respectant les réglementations en vigueur dont les échéances

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le candidat sera évalué par le biais d'une épreuve théorique mais aussi d'une épreuve pratique sous forme de mise en situation professionnelle au plus proche de la réalité de terrain, sur une installation téléporté à attaches débrayables.

Épreuve théorique

L'épreuve, sous forme de questionnaire à choix multiples, est encadrée par un Président de session, issu de la profession, formé et désigné par la branche professionnelle. Ce dernier encadre l'épreuve et assure le respect des règlements par les candidats qui ont été convoqués et informés de ces règlements par la branche.

Système de notation : réponse juste : 1 point, Réponse fausse : 0 point

Réussite : moyenne minimale équivalente à 11/20

(Bénéfice de la partie théorique pendant 2 ans avant l'épreuve pratique sous forme de mise en situation)

Epreuve pratique

Sous forme de mise en situation au plus proche des réalités de terrain, cette épreuve est encadrée par un Président de session, issu de la profession, formé et désigné par la branche professionnelle. Ce dernier encadre l'épreuve et assure le respect des règlements par les candidats qui ont été convoqués et informés de ces règlements par la branche. L'évaluation est conduite par deux membres de jury issus de la profession, formés et évalués par la branche, sans lien hiérarchique avec le candidat.

Réussite : moyenne minimale équivalente à 13/20

Chaque compétence est évaluée et fait l'objet d'une appréciation par les membres de jury (acquis - moyennement acquis – insuffisamment acquis - non acquis), ces appréciations sont transformées en notation sur 20 selon des coefficients proposés par un groupe de travail mobilisé par la branche et validés par la CPNEFP.

RNCP35737BC02 — L'exploitation d'un téléporté à attaches débrayables

LISTE DE COMPÉTENCES

C2.1 -Démarrer un téléporté à attaches débrayables

pour transporter les publics en toute sécurité

C2.2 -Coordonner les missions de l'équipe affectée à

l'installation téléportée à attaches débrayables (accueil, technique), en

respectant les règles et l'organisation de l'entreprise pour un

fonctionnement cohérent du service

C2.3 -Conduire l'installation téléportée à attaches

débrayables de manière adaptée pour le confort et la sécurité des usagers, et

en appliquant le règlement d'exploitation, le règlement de police, le

règlement intérieur et les consignes de l'entreprise.

C2.4 -Conseiller les usagers en cas de besoin pour

assurer leur sécurité et leur confort, dans le respect des conditions

d'admission et d'embarquement notamment des usagers spécifiques à un

téléporté à attaches débrayables (enfants, handicapés...) et de leurs engins

spéciaux

C2.5 Entretien régulièrement la zone d'embarquement

d'un téléporté à attaches débrayables et sa zone de travail, pour la sécurité

et le confort des usagers, mais aussi la sécurité du personnel et ce en

prenant en compte les risques spécifiques liés à son activité et en veillant

à utiliser et faire utiliser les équipements de protection individuelle

C2.6 -Communiquer en utilisant une radio pour

transmettre les informations nécessaires, dans le respect des règlements et

des procédures de l'entreprise (vigie, hiérarchie, autres services...)

C2.7 -Fermer l'appareil en toute sécurité pour les

usagers et pour le personnel, dans le respect des réglementations et

procédures en vigueur et en respectant la tenue à jour du registre

d'exploitation pour assurer le suivi du fonctionnement de l'installation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le candidat sera évalué par le biais d'une épreuve théorique mais aussi d'une épreuve pratique sous forme de mise en situation professionnelle au plus proche de la réalité de terrain, sur une installation téléporté à attaches débrayables.

Épreuve théorique L'épreuve, sous forme de questionnaire à choix multiples, est encadrée par un Président de session, issu de la profession, formé et désigné par la branche professionnelle. Ce dernier encadre l'épreuve et assure le respect des

règlements par les candidats qui ont été convoqués et informés de ces règlements par la branche.

Système de notation : réponse juste : 1 point, Réponse fausse : 0 point

Réussite : moyenne minimale équivalente à 11/20 (Bénéfice de la partie théorique pendant 2 ans avant l'épreuve pratique sous forme de mise en situation)

Epreuve pratique Sous forme de mise en situation au plus proche des réalités de terrain, cette épreuve est encadrée par un Président de session, issu de la profession, formé et désigné par la branche professionnelle. Ce dernier encadre l'épreuve et assure le respect des règlements par les candidats qui ont été convoqués

et informés de ces règlements par la branche. L'évaluation est conduite par deux membres de jury issus de la profession, formés et évalués par la branche, sans lien hiérarchique avec le candidat.

Réussite : moyenne minimale équivalente à 13/20

Chaque compétence est évaluée et fait l'objet d'une appréciation par les

membres de jury (acquis - moyennement acquis – insuffisamment acquis - non

acquis), ces appréciations sont transformées en notation sur 20 selon des

coefficients proposés par un groupe de travail mobilisé par la branche et validés par la CPNEFP.

RNCP35737BC03 — L'intervention en cas de pannes ou incidents

LISTE DE COMPÉTENCES

C3.1 - Identifier les causes d'arrêts ou d'anomalies, pour assurer la sécurité des usagers et du personnel en cas de dysfonctionnement, en considérant les messages de défaut spécifiques à un téléporté à attaches débrayables, le déclenchement d'une alerte sécurité...

C3.2 - Intervenir sur l'installation téléporté à attaches débrayables en cas de panne, d'incident ou de situation anormale et ce en consignait l'appareil (selon les consignes particulières), en ralentissant, en arrêtant et en redémarrant l'installation en cas de nécessité, en récupérant les véhicules et passagers en mode secours et de manière adaptée aux procédures en cas d'évacuation

C3.3 - Protéger les clients en cas de panne ou d'incident, de situation anormale sur une installation téléporté à attaches débrayables (situations météo exceptionnelles...) et ce pour optimiser leur confort et leur sécurité dans la limite, de ses compétences de conducteur

C3.4 - Rendre compte à sa hiérarchie en cas de perturbations d'exploitation (panne d'un téléporté à attaches débrayables, accident, ...), de circonstances exceptionnelles (vent, orage...) ou d'anomalies constatées, et ce pour s'assurer d'une parfaite communication et coordination entre les services et les personnels

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le candidat sera évalué par le biais d'une épreuve théorique mais aussi d'une épreuve pratique sous forme de mise en situation professionnelle au plus proche de la réalité de terrain, sur une installation téléporté à attaches débrayables.

Épreuve théorique L'épreuve, sous forme de questionnaire à choix multiples, est encadrée par un Président de session, issu de la profession, formé et désigné par la branche professionnelle. Ce dernier encadre l'épreuve et assure le respect des

règlements par les candidats qui ont été convoqués et informés de ces règlements par la branche.

Système de notation : réponse juste : 1 point, Réponse fausse : 0 point

Réussite : moyenne minimale équivalente à 11/20 (Bénéfice de la partie théorique pendant 2 ans avant l'épreuve pratique sous forme de mise en situation)

Epreuve pratique Sous forme de mise en situation au plus proche des réalités de terrain, cette épreuve est encadrée par un Président de session, issu de la profession, formé et désigné par la branche professionnelle. Ce dernier encadre l'épreuve et assure le respect des règlements par les candidats qui ont été convoqués et informés de ces règlements par la branche. L'évaluation est conduite par deux membres de jury issus de la profession, formés et évalués par la branche, sans lien hiérarchique avec le candidat.

Réussite : moyenne minimale équivalente à 13/20

Chaque compétence est évaluée et fait l'objet d'une appréciation par les membres de jury (acquis - moyennement acquis – insuffisamment acquis - non acquis), ces appréciations sont transformées en notation sur 20 selon des coefficients proposés par un groupe de travail mobilisé par la branche et validés par la CPNEFP.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Remontées mécaniques et domaines skiables

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Conducteur de téléporté à attaches débrayables

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5)
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Conditions de travail contraignantes, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 400 €
Familles professionnelles (FAP)	J3X44 — Conducteurs sur rails et d'engins de traction · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	1 668
Jugés difficiles à recruter	28 %
Emplois saisonniers	73 %
Familles professionnelles (FAP)	J3X44 — Conducteurs sur rails et d'engins de traction

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Avoir reçu le support de préparation à l'examen au moins 15 jours avant l'épreuve
- Avoir réussi le CQP agent des remontées mécaniques et domaines skiables
- Avoir 3 mois d'expériences de conduite (consécutif ou non)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Deux membres de jurys formés évalués et mobilisés par la Branche 100% de professionnels des domaines skiables, expérimentés et occupant des fonctions à responsabilités .

Epreuve encadrée par un Président de session formé.

Base légale

Date de décision	08/07/2021
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	08/07/2023

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2018	147	0	90 %	85 %
2017	118	0	90 %	85 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP31514

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP38031

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.domaines-skiables.fr/fr/formations-dsf/certificats/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35737/>